

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Commune de *Castellar*

Plan Local d'Urbanisme

Révision Allégée n°1

Bilan de la Concertation



I. CONTEXTE ET MODALITES DE CONCERTATION

La commune de Castellar a approuvé son Plan Local d'Urbanisme le 02 février 2018. Un jugement du tribunal de décembre 2019 contraint la commune à revoir la zone urbanisable du PLU au quartier des Balmettes et à intégrer en zone U la partie urbanisée qui figure en zone N. La révision allégée n°1 du PLU de Castellar a donc pour objet unique le reclassement du quartier des Balmettes en zone U, conformément au jugement.

Les articles L.103-2 à L.103-4 du code de l'urbanisme font obligation dans le cadre d'une révision allégée du PLU, d'organiser la concertation dans des conditions fixées par délibération du Conseil Municipal afin d'associer « pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ».

Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Le bilan rappelle les moyens de concertation mis en œuvre et relate les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation.

Le bilan de concertation sera joint au dossier d'enquête publique.

Les modalités de concertation suivantes ont été prescrites dans la délibération de prescription du Conseil municipal du 14 septembre 2021, à savoir :

1. Mise à disposition d'un registre de concertation en mairie.
2. Mise à disposition sur le site internet de la commune d'un article explicitant la procédure.
3. Mise à disposition d'une adresse électronique pour communiquer ses remarques et demandes à la mairie.

La commune de Castellar a tenu ses engagements. Chacune de ces modalités de concertation est présentée en détail ci-après.

MISE EN ŒUVRE DES MODALITES DE CONCERTATION

1. Publications et publicité

La délibération de prescription en date du 14 septembre 2021 a fait l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois.

Pour rappeler à la population que la concertation a été ouverte, une communication est parue le 10 février 2022 dans le journal Nice-Matin :

Menton et sa région

nice-matin
Jeudi 10 février 2022

Autour de Menton

BREIL-SUR-ROYA
Permanence de la maison du Département Itinérante
A vos côtés pour faciliter vos démarches administratives, elle se tiendra **vendredi 11 février** de 13 h 30 à 15 h 30 à l'antenne départementale.

Comédie « Vaillante »
Mardi 15 février à 14 h 30 à l'A Ca d'Bret.
Entrée : 5 euros/adulte et 3 euros/enfant.
Pass sanitaire et port du masque obligatoire.

CASTELLAR
Concertation est ouverte au public dans le cadre de la procédure de révision allégée n° 1 du Plan local d'Urbanisme
Une concertation est ouverte au public dans le cadre de la procédure de révision allégée n° 1 du Plan local d'Urbanisme de la Commune de

CASTELLAR
Castellar depuis sa prescription par délibération en date du 14 septembre 2021. Les contributions au registre de la concertation peuvent se faire directement en mairie aux heures d'ouverture au public, par mail à l'adresse suivante : mairie@castellar.fr ou par courrier : Mairie de Castellar, 1 Place Georges Clemenceau, 06500 Castellar.

FONTAN
Permanence assistante sociale
Aujourd'hui, de 10 h à 12 h à la salle de réunion mairie/médiathèque (place du centenaire).

GORBIO
Ouverture du château Lascaris
A l'occasion de la fête de citrons qui aura lieu à Menton, le château Lascaris avec la collection Raza sera ouvert du **samedi 12 au 27 février** tous les jours de 10 h à 17 h sauf le mardi.

Idées SERVICES
Un problème ? Une solution !

AIDES À LA PERSONNE

AFFAIRES D'OR
ACHAT OR
LA GARANTIE DU MEILLEUR PRIX
Spécialiste depuis de très nombreuses années de l'achat d'or sur Nice et région. Nous vous garantissons le meilleur prix.
Achetez tous vos bijoux en or, même cassés, pièces d'or, lingot, or dentaire, débris, au plus haut cours du marché.
Venez nous consulter, nous vous recevrons avec le sourire ! Ils nous ont fait confiance et sont ravis ! Vous le serez aussi !
1 seule adresse :
64 rue Gioffredo Nice
Tél. 04.93.85.35.00 - www.affairesdor.com

BIJOUTERIE LE SANCY
Depuis plus de 42 ans, la maison Le Sancy fabrique, répare et transforme vos bijoux. Expert agréé en achat d'or, bijoux anciens et d'occasion, signés au meilleur prix.
9 av. Joan Médecin - Nice - Tél : 04.93.88.29.00
insta : @lesancynice - arin.lesancy@wanadoo.fr

CREDIT MUNICIPAL DE NICE
Un établissement public d'aide sociale sans but lucratif. Vous avez une dépense impré-

MIDI JARDINS MONACO
Eric BALDONI à votre service pour Entretien, Elagage, Débroussaillage, Créations, Arrosage Automatique
Devis gratuit
9 rue RP Louis Frolla - Monaco
midi-jardins-monaco.com - midijardins@monaco.mc
377 93 15 90 32 - 06 09 50 84 80

P. H. S. - STOP HUMIDITE
N°1 en Région PACA depuis 25 ans dans le traitement contre l'humidité
REMONTÉES CAPILLAIRES / MOISSISSURES / SALPETRE / CONDENSATION / INFILTRATION
GARANTIE 30 ANS et OBLIGATION DE RESULTAT SATISFAIT OU REMBOURSE
Expertise, conseil et devis GRATUIT
Présent à la Foire Internationale de NICE " ESPACE PLEIN AIR " stand 25
Protec Habitat Santé, 256 route de Nice
06600 ANTIBES
Tél: 06 98 27 22 08 / www.protec-habitat-sante.fr

RENOV'EMAIL
BAIGNOIRE A NEUF (sans démontage)
Tous sanitaires - Tous colors
DESINFECTON et RENOVATION + REPARATION D'ECLAT. Depuis 1978 au service du particulier et professionnel Travaux garantis.
Tél. 04.93.63.74.35 - 06.84.99.58.58-06.61.26.01.30
martino.brigida@wanadoo.fr www.renov-email.com

SCHERRER TOITURE
Couverture - Charpente - Gouttière - Zinc PVC - Démoussage - Hydrofuge
Renovation de boîtes - Etanchéité - Isolation - Pose de Velux - Nettoyage Toiture Dallage - Ravalement - Peinture - Petite maçonnerie - Garantie Décennale - Devis Gratuit
Tél. 07 80 02 05 64 / 07 83 56 56 90 - scherrer@gmx.com

Urgences
Police municipale :

Avis d'obsèques

// Extrait du Nice-Matin en date du jeudi 10 février 2022

Cette publication dans la presse renforce la diffusion via le site internet de la commune en date du 04 février 2022 :

Page 3



4
FÉV

Plan Local d'Urbanisme, Toute l'actualité, Vie quotidienne


CONCERTATION REVISION ALLEGEE N°1 DU P.L.U

Une concertation est ouverte au public dans le cadre de la procédure de révision allégée n°1 du Plan local d'Urbanisme de la Commune de Castellar depuis sa prescription par délibération en date du 14 Septembre 2021.

Les contributions au registre de la concertation peuvent se faire directement :

- en mairie aux heures d'ouverture au public
- par mail à l'adresse suivante : mairie@castellar.fr
- ou par courrier : Mairie de Castellar – 1 Place Georges Clemenceau – 06500 CASTELLAR

Révision Allégée N°1 Du P L U (1)



// Capture d'écran du site internet de Castellar, rubrique « plan local d'urbanisme »

2. Mise à disposition d'un registre de concertation en mairie.

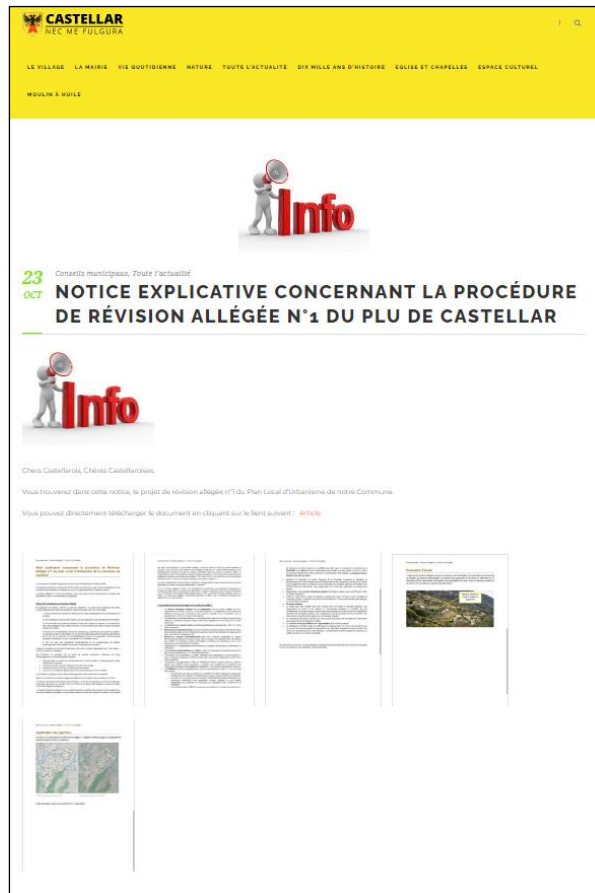
Le registre a été mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Il a recueilli 6 demandes et remarques qui se répartissent comme suit :

- 2 demandes de classement de parcelles d'une zone naturelle en constructible. Juxtant le secteur concerné par la procédure, les parcelles ne sont toutefois pas incluses dans le périmètre de l'enveloppe urbaine. Lors de l'élaboration du projet, les services de l'Etat se sont opposés à leur inclusion, argumentant d'une extension de l'urbanisation non souhaitable.
- 1 demande concernant une erreur matérielle et des EVP. Cette demande ne peut pas être traitée par la procédure à objet unique en cours.
- 3 demandes de classement en zones constructibles de parcelles actuellement en zones N ou A. Ces demandes ne peuvent pas être traitées par la procédure à objet unique en cours, les terrains concernés étant hors du périmètre traité.

3. Mise à disposition sur le site internet de la commune d'un article explicitant la procédure.

La commune a fait paraître sur son site un article de 5 pages explicitant la procédure, son contenu et ses motivations.



// Captures d'écran de la rubrique « toute l'actualité » du site internet de la commune.

4. Mise à disposition d'une adresse électronique pour communiquer ses remarques et demandes à la mairie.

Deux courriels ont été adressés à la municipalité dans le cadre de cette procédure. Ils ont été imprimés et joints au registre physique consultable en mairie. Ces demandes avaient pour objet :

- 1 demande concernant l'OAP du village. Cette demande ne peut pas être traitée par la procédure à objet unique en cours.
- 1 demande de classement de parcelles d'une zone naturelle en constructible. Cette demande ne peut pas être traitée par la procédure à objet unique en cours, les terrains concernés étant hors du périmètre traité.

CONCLUSIONS DE LA CONCERTATION

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer les habitants et les acteurs du territoire et ont garanti la transparence de la démarche d'élaboration du projet.

Le registre et l'adresse électronique mis à disposition ont reçu un total de 8 demandes, ce qui prouve la bonne diffusion de l'information.

Le site internet et la parution dans la presse ont joué leur rôle de vecteurs de l'information.

En conclusion, la concertation du projet répond à l'ensemble des modalités définies dans la délibération de prescription du Conseil Municipal du 14 septembre 2021.

Le dossier pourra être amené à évoluer à la marge après les phases de consultation des Personnes Publiques Associées et à la suite de l'enquête publique.